

PRÉAVIS N°: 76/25

OBJET DU PRÉAVIS: Rapport de gestion et comptes 2024

CONSEIL COMMUNAL DU 24 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du conseil communal, la commission de gestion et finances (COGEFIN) vous adresse le rapport écrit sur les comptes et la gestion de l'année 2024.

Depuis le début de l'année, la COGEFIN a siégé 11 fois en séance plénière pour statuer sur des préavis et pour l'examen du rapport de gestion et des comptes, entendre la municipalité et écrire son rapport.

Je remercie mes collègues de la COGEFIN, pour leur aide et leur travail accompli depuis le début de cette année 2025.

Pour cette année, la COGEFIN a choisi de ne pas faire de sous-commissions.

La première partie de ce document présente le rapport sur les comptes, ensuite celui sur la gestion.

Comptes 2024

Conformément à l'article 95 de règlement du Conseil communal (RCC), les comptes ont été remis à la COGEFIN le 30 avril 2025 dans leur version provisoire et le 3 juin 2025 dans leur version définitive.

Les comptes 2024 terminent le premier cycle avec MCH2. Il n'y a donc pas de comparaison possible avec les comptes des années précédentes, en dehors du bouclage final. Seul le budget 2024 permet de donner une petite base de réflexion de comparaison.

Les comptes 2024 se montent à CHF 34,011,014.39, avec un excédent de revenus de CHF 296,655.06, pour une somme de CHF 30,577,130.00 avec un excédent de revenus de CHF 22,197.00 prévus au budget 2024. Cette augmentation est due à des rentrées fiscales plus importantes que prévu, pour cause de croissance démographique.

Une attribution de CHF 3,500,000.00 a pu être attribuée à la réserve de politique budgétaire, soit plus ou moins CHF 2,000,000.00 de plus que prévu au budget.

Après examen de la liasse, la COGEFIN a préparé une liste de questions pour les comptes qu'elle a transmise à chaque municipal qui y a répondu avec l'aide du boursier. Nous les remercions pour leur travail.



L'ordre est le suivant (le même que le rapport de gestion):

Mme Carole Pico

Monsieur Roger Müller

Monsieur Jean-Philippe Steck

Monsieur Serge Demierre

Monsieur Felix Stürner

Monsieur Raphaël Tatone

Monsieur Gzim Rama

.....

Dicastères : Madame Carole Pico Syndique – Administration générale, Promotion économique et Tourisme

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
<p>p. 4</p> <p>02200.3091.00</p> <p>Frais de recrutement</p>	<p>CHF 10'000.00 prévus dans le budget, mais rien dans les comptes. N'y a-t-il pas eu de recrutement en 2024 dans l'administration générale ?</p>	<p>MCH2 demande d'imputer, dès que c'est possible, les charges sur les fonctions concernées. Lors du budget, nous ne savons pas quel engagement vont véritablement être fait. C'est pour cela que le budget total des frais de recrutement est indiqué dans un poste unique.</p> <p>Le total des charges de recrutement du personnel réparti dans les différentes fonctions se monte à CHF 3'862.50 et concerne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Un-e employé-e d'administration pour le contrôle des habitants 2) Un-e responsable RH 3) Un-e assistant-e sécurité publique 4) Un-e assistant-e socio-éducatif-ve 5) Un-e chef-fe secteur voirie
<p>p. 4</p> <p>02200.3105.00</p> <p>Denrées alimentaires</p>	<p>CHF 15'000.00 au budget, rien dans les comptes. Rien n'a été utilisé de ce compte ?</p>	<p>Les directives cantonales de comptabilisation des frais de repas et autres denrées alimentaires ont changé durant l'année,</p> <p>Ces frais sont maintenant répartis dans les comptes suivants :</p> <p>02200.3130.40 Prest. de services de tiers – Frais aliment. représ. et manif.</p> <p>CHF 12'606.-</p> <p>02200.3099.00 Autres charges du personnel CHF 13'551.64</p>

<p>p. 5 02200.3150.00 Entretien meubles et appareils bureau</p>	<p>CHF 500.00 prévus, CHF 3106.00 dépensés. Pourquoi ?</p>	<p>Contrat d'entretien Multifonction TASKALFA – M2283</p>
<p>p.5 02210.3099.00 Autres charges de personnel</p>	<p>CHF 9'000.00 de frais de coaching. Est-ce possible d'avoir le détail de ce compte qui n'était pas prévu au budget, svp ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHF 8'648.- CH-Coaching – Move up SA - CHF 429.- Frais café et boissons du personnel et « rendez-vous » du service.
<p>p.6 02210.3110.00 Meubles et appareils de bureau</p>	<p>Rien de prévu, CHF 3'423.00 dépensés. Pourquoi ?</p>	<p>CHF 1'726.40 Easy UP, bureau pour le personnel du contrôle des habitants. CHF 3'423.55 remplacement du lecteur de carte bancaire défectueux.</p>
<p>p.6 02210.3132.00 Honoraires et frais d'expertise</p>	<p>Pourquoi le traitement de la personne remplaçant la préposée figure-t-il dans ce compte ?</p>	<p>La préposée de la Commune de Bussigny a travaillé pour une période. Ensuite, elle a effectué du travail en tant que mandataire indépendante à un taux de 10%.</p>
<p>p.24 Pôle muséal 31190.3130.00 Prest. De service de tiers</p>	<p>CHF 8'833.30 non prévus au budget. De quoi s'agit-il ?</p>	<p>Lors de l'élaboration du budget, les natures exactes des dépenses n'étaient pas encore connues et les budgets avait été mis dans les comptes 31190.3109.00 et 31190.3110.00. Voir le détail du compte en annexe.</p>
<p>p.8 02900.3131.00 planif et projection salle CC</p>	<p>Pourquoi ces frais dans comptes s'ils sont repris dans le préavis ?</p>	<p>Les conclusions du préavis mentionnaient que le montant du préavis serait imputé au compte de résultat et non pas activé au bilan.</p>
<p>p.9 02900.4312.00 Frais project activés. Salle CC</p>	<p>Pouvez-vous nous expliquer pourquoi des frais découlant d'un préavis se trouvent dans les comptes courants ?</p>	<p>Il ne s'agit pas de compte courant, CC signifie Conseil communal. Les directives MCH2 demandent que les frais des projets dépensés avant l'octroi d'un crédit par préavis soit d'abord comptabilisé à charge du compte de résultat (nature 3131) et transféré au</p>

		préavis lorsque le crédit est voté par une comptabilisation en produit (nature 4312)
p.9 02910.3940.00 imp. Internes	Pourquoi rien n'était prévu dans le budget ?	<p>S'agissant d'imputation interne qui n'ont pas d'influence sur le résultat d'exploitation, la bourse n'établit pas une budgétisation très précise afin de ne pas perdre trop de temps et garder ainsi une cohérence entre temps consacré et importance de l'information.</p> <p>Pour faire une budgétisation plus précise, il faudrait :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Regarder tous les nouveaux préavis qui sont prévus d'être réalisés. 2) Estimer quel montant sera déjà investi à la fin de chaque année 3) Calculer l'intérêt interne. <p>Cette procédure est relativement complexe et générerait de toute façon des écarts importants avec les comptes effectifs.</p>
p. 53 tourisme 84000.3920.00 Imp. Internes pour bail à ferme...	A quoi correspondent ces CHF 20'280.00 non prévus au budget ?	<p>Il s'agit des coûts internes imputés à l'office du tourisme pour les occupations des salles communales pour ses activités.</p> <p>En l'occurrence, il s'agit de la salle de la Douane et de la Caserne communale.</p>



.....

Dicastères : Monsieur Roger Müller, Municipal, Bâtiments Culture et Cultes

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 7 02240.3090.00	De quelles formations s'agit-il ?	Il s'agit principalement d'une formation en gestion pour la responsable des bâtiments. Cette formation se fait sur 2 ans, mais la totalité a déjà dû être payée en 2024. Le compte va s'équilibrer car une partie des coûts se trouve dans le budget 2025. Il y a

Formations et perfectionnements du personnel		également diverses formations au CEP (centre d'éducation permanente)
Page 24 3111.3144.00 Entretien des bâtiments immeubles	Concernant la remarque pourquoi les travaux n'ont pas été réalisés ?	Les travaux à effectuer devaient être mieux définis et une surcharge de travail a également empêché de faire ce qui était prévu.
Page 26 32250.3636.99 Musique et théâtre Grenier culture	Subv.org.privées but non lucratif-subv. En nature. On passe de CHF 2'000.- à CHF 56'700.- Pourquoi une telle augmentation ?	On trouve dans ce compte les factures acquittées pour la location de la douane pour la saison théâtrale.
Question générale faisant suite à la précédente	De manière générale les subventions privées à but non lucratif et subventions en nature Comment cela est-il calculé car les différences entre le budget et les comptes sont notables.	Les factures acquittées pour les locations de salles se trouvent maintenant dans ce compte. La nouvelle procédure et le nouveau programme informatique de réservation des salles à l'interne comme à l'externe permet de mieux suivre les locations et le coût de ces dernières. De plus les normes MCH2 préconisent que les prestations internes ou prestations « gratuites » soient estimées au même prix que si la prestation n'avait pas été offerte. Cette façon de faire augmente les produits de location des salles concernées, mais augmente également les charges de subvention.
p.10 et autres XXXXX.4472.99 Pmt pour util immeuble, subv en nature	S'agit-il des locations gratuites des salles ?	Oui
p.11 02941 Immeuble dépôt gare Arma suisse	Pourquoi ce compte est-il vide alors que le budget prévoyait charges et produits ?	Le bâtiment ArmaSuisse est classé dans le patrimoine financier au bilan. La classification au budget dans les comptes des immeubles du Patrimoine administratif était donc fautive. Les charges et produits de ce bâtiment sont

		dorénavant classées dans la fonction 96311 « Immeubles patrimoine financier – Dépôt pl. Gare (ArmaSuisse).
p.14 15001.3144.00 Entretien bâtiment SDIS	Pourquoi cela a-t-il coûté 2 fois plus cher que prévu ?	Des travaux non prévus ont été effectués sur la porte à section de la caserne qui était en panne pour CHF 3'700.-
p.17 et autres 2170.3101.00 Matériel d'exploitation-fournitures	Il est expliqué que ce compte est maintenant réparti dans les différents bâtiments concernés. Or, budgétisé à CHF 44'000.00, le total des comptes 3101 se monte à plus de CHF 65'000.00.	Il est toujours très difficile d'évaluer ce budget. En effet, il peut varier d'une année à l'autre car il est fortement dépendant des réserves à disposition et de la période où les commandes sont effectuées. Nous devons toutefois être attentifs au contrôle de ces coûts.
p.20 21761.3144.01 Entretien bâtiment piscine	Pourquoi ces travaux de mise aux normes n'ont pas été budgétés ?	Les travaux ont dû être entrepris suite à un contrôle début 2024 du service cantonal qui a identifié des travaux d'urgence à effectuer.
p.25 31200 Subv. À org à but non lucr.	Qui sont les bénéficiaires ?	Une subvention pour la rénovation du Château d'Oron 1'500.- et une cotisation comme membre à Patrimoine Suisse 60.-



Dicastères : Monsieur Jean-Philippe Steck, Municipal, Aménagement du territoire

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 47 75000.3636.00	Quelle est l'association qui est la subventionnée ? Quel rapport a-t-elle avec Moudon ?	Il s'agit de la cotisation annuelle de l'ARPEA (Association romande pour la protection de l'environnement). Cette cotisation donne droit au magazine de l'association dont le contenu est très

<p>Subv.org.privées but non lucratif – Divers</p>		<p>intéressant pour une administration publique, cela donne également droit à des prix préférentiels pour des formations.</p>
<p>Page 47 76900.3140.00 Entretien des terrains - Depollution</p>	<p>Quel était le terrain concerné ?</p>	<p>Il s'agit d'une participation à des frais d'étude, ordonné par le canton, pour déterminer les mesures de dépollution à prendre sur la parcelle n° 537 (ancien site Sylva).</p>
<p>Page 49 79000.3110.00 79000.3112.00 79000.3113.00</p>	<p>Est-ce que cela concerne un nouveau bureau pour le bureau technique ?</p>	<p>En 2024, un nouveau chef de service a débuté au bureau technique communal, avec en conséquence quelques achats qui étaient prévus au budget, mais ont été reclassés ici dans les comptes.</p> <p>Par exemple, l'achat d'un ordinateur était prévu au chapitre 02230 du service informatique général.</p> <p>Des équipements de sécurité pour les visites de chantier ont été achetés qui n'étaient pas prévus au budget. Mais, c'était justifié pour être en conformité avec les normes.</p>
<p>Page 8 02240.3420.00 Acquisition et de capital</p>	<p>Ces frais d'encaissements électroniques pour des locations de salles correspondent à quoi ? Taxe ? frais de transactions</p>	<p>Oui, ce sont les frais de transaction des paiements en ligne.</p>
<p>p.47 761 Protection du climat</p>	<p>subv pour PECC: les CHF 12'000.00 n'ont pas été entièrement utilisés. Le reste a-t-il été reporté sur 2025 ?</p>	<p>Non. Il y a eu des frais pour le PECC lors des exercices précédents (2022 et 2023). Alors que la plus grosse tranche de la subvention a été perçue en 2024. En d'autres termes, la Commune a payé les factures du mandataire au fur et à mesure de l'étude, et perçue la subvention à la fin.</p> <p>J'ai déjà informé très précisément à ce sujet dans une communication écrite au conseil communal. Merci de s'y référer.</p>
<p>p.38 61500.3131.01</p>	<p>CHF 13'000.00 prévus bien avant que le terrain ne soit vendu?</p>	<p>Il s'agit de l'accès routier validé par le Conseil Communal dans le cadre du préavis n°40/23 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 40'000.- pour l'accès</p>

planif et projection équipement de la Pussaz		routier à la zone industrielle de la Pussaz II »
p.5 02200.3162.00 Primes de leasing opérationnel	Rien de prévu, CHF 5'572.00 dépensés pour l'imprimante du greffe. Pourquoi cela n'était-il pas au budget ? Idem pour 02210.3162.00 (imprimante CH)	Nous avons acquis de nouvelles imprimantes multifonctions en 2023 et 2024. Les nouveaux contrats sont la forme d'un leasing à comptabiliser sur la nature « 3612 » alors que les contrats de location précédentes étaient comptabilisés sur « imprimés-fournitures de bureau » dans le plan comptable MCH1.
	Idem pour 02210.3162.00 (imprimante CH)	Nous avons acquis de nouvelles imprimantes multifonctions en 2023 et 2024. Les nouveaux contrats sont la forme d'un leasing à comptabiliser sur la nature « 3612 » alors que les contrats de location précédents étaient comptabilisés sur « imprimés-fournitures de bureau » dans le plan comptable MCH1.



Dicastères : Monsieur Serge Demierre, Municipal Finances, Eau et Energies

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p.2 02100.3090.00 <i>Formation et perfectionnement du personnel</i>	A quoi correspond le « carnet de support informatique » ? Les budgets de formation de manière générales, pourquoi ?	Le carnet de support informatique est de la responsabilité du service informatique. Il s'agit de l'achat d'heures de prestation à un tarif préférentiel. Il n'est pas toujours évident de trouver les formations adéquates aux besoins des collaborateurs-trices. Les formations doivent être ciblées et nécessaires.
p.3 02100.3130.30 Frais de port	A quoi correspondent ces frais ?	Frais d'envoi des factures et rappel.

<p>p.3 02100.4210.10</p> <p>Emoluments pour actes administratifs - Frais de rappel</p>	<p>Il ne s'agit que des frais de rappel facturés aux « mauvais payeurs » ? La somme est importante</p> <p>Y a-t-il beaucoup de litiges en cours ?</p>	<p>Les frais de rappels sont effectivement importants (2'530 rappels en 2024).</p> <p>Il n'y a pas directement de litige, mais beaucoup de factures ne nous sont jamais payées.</p> <p>Le processus est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Envoi de la facture 2) Envoi 1^{er} et 2^{ème} rappel si nécessaire 3) Si pas payé, transmis à notre agence de recouvrement de facture (Debitors) qui poursuit les démarches pour tenter d'encaisser les factures sans engager trop de frais de procédure. <p>A noter que la bourse accorde facilement des arrangements de paiement aux personnes qui le demande.</p>
<p>p.3 02100.4260.99</p> <p>Remb. et participations de tiers - Subv. en nature</p>	<p>Il ne s'agit que de prestations en faveur de la piscine ?</p>	<p>Oui.</p> <p>Il y a eu tout le travail de mise en place de la comptabilité, de la gestion des salaires etc.</p> <p>A noter que cette prestation est offerte à la piscine (voir compte 34135.3636.99)</p>
<p>p.3 02200.3010.01</p> <p>Salaires du personnel communal - Personnel occasionnel</p>	<p>Quel est ce personnel occasionnel ?</p>	<p>Il s'agit de personnel rémunéré au forfait pour accomplir une tâche, sans qu'il y ait un contrôle d'heures et de présence. Il n'y a pas de taux d'activité définit.</p> <p>En l'occurrence il s'agit de l'archiviste communal.</p>
<p>p.41 71000.3049.00</p> <p>Autres indemnités forfaitaires</p>	<p>Que représentent ces indemnités ?</p>	<p>Il s'agit des indemnités de piquet du personnel des SI.</p>
<p>p.41 71000.3090.00</p> <p>Formation et perfectionnement du personnel</p>	<p>Même remarque que précédemment pour les formations</p>	<p>Même réponse que précédemment</p>

<p>p.42 71000.3130.01 Prest. de services de tiers - Analyses eau (courant)</p>	<p>Les analyses PFAS non effectuées ont été reportées dans le temps ?</p>	<p>-</p>
<p>p.42 71000.3132.00 Honoraires et frais d'expertises</p>	<p>De quel système d'assurance qualité parle-t-on ? Est-il toujours prévu de le réaliser ou a-t-il été abandonné ?</p>	<p>-</p>
<p>p.42 71000.3133.00 Charges d'utilisation informatiques</p>	<p>Pourquoi ces charges ont autant baissé ?</p>	<p>Il n'y a pas eu de facture de prestation de maintenance du SIT cette année. Cette charge devrait cependant être à nouveau effective les prochaines années.</p>
<p>p.42 71000.3180.00 Réévaluations sur créances - Ajustement du croire</p>	<p>Qu'est-ce que l' « ajustement du croire » ?</p>	<p>C'est l'estimation des risques liés aux débiteurs douteux et l'ajustement de la provision en conséquence.</p>
<p>p.42 71000.3930.00 Imp. internes pour frais administratifs et d'exploitation</p>	<p>Que représente cette différence à la baisse ?</p>	<p>Les imputations internes dépendent de la répartition des coûts de certains services selon des clés de répartition. Il est donc difficile en l'état de déterminer exactement d'où provient la différence.</p>
<p>p.42 71000.3940.00 Imp. internes intérêts et charges financières théoriques</p>	<p>Idem question précédente</p>	<p>La répartition dépend d'investissements concernant le service de l'eau et peuvent donc varier du budget en fonctions des amortissements précédents et des investissements effectivement réalisés depuis l'élaboration du budget.</p>
<p>p.42 71000.4120.00 Patentes et concessions - Vente eau</p>	<p>La vente d'eau a-t-elle diminué ou avait-elle été surestimée ?</p>	<p>Le budget prévoyait une augmentation du prix de l'eau qui n'a pas pu être faite car le règlement sur la distribution de l'eau potable n'est pas encore finalisé.</p>

<p>p.43 71000.4240.01 Taxes d'utili. et prest. de service - Taxe raccordement</p>	<p>Pourquoi une telle différence ?</p>	<p>Cela dépend des nouveaux bâtiments qui sont raccordés au réseau d'eau. Impossible à déterminer lors de l'élaboration du budget.</p>
<p>p.43 71009.3300.00 Amort. planifiés des immobilisations corporelles PA</p>	<p>C'est quoi des « immobilisations corporelles » ?</p>	<p>Immobilisations qui sont matériel à l'inverse des immobilisations incorporelles, comme par exemple des études ou des plans.</p>
<p>p.53 87110.4250.00 Ventes - Photovoltaïques bât. des services</p>	<p>Pourquoi un produit nettement plus faible qu'estimé ?</p>	<p>Voir avec les service des bâtiments</p>
<p>p.54 87200.3101.00 Matériel d'exploitation, fournitures - Gaz naturel</p>	<p>A quoi est due l'économie de quasiment 200'000.- CHF sur ce qui était prévu au budget ?</p>	<p>Les prix d'achat du gaz ont été plus bas que prévu au budget.</p>
<p>p.54 87200.3133.00 Charges d'utilisation informatiques</p>	<p>Pourquoi pas de charges ?</p>	<p>Même réponse que précédemment : Il n'y a pas eu de facture de prestation de maintenance du SIT cette année. Cette charge devrait cependant être à nouveau effective les prochaines années.</p>
<p>p.54 87200.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil</p>	<p>Est-ce dû à des travaux qui ont été reportés ?</p>	<p>-</p>
<p>p.54 87200.3180.00 Réévaluations sur créances - Ajustement du croire</p>	<p>Idem que précédemment pour ajustement du croire</p>	<p>Réponse également idem.</p>

<p>p.54 87200.3510.00 Attrib. aux fonds - Gaz</p>	<p>L'attribution plus importante au fonds gaz est due à quoi ? (probablement lié fonds 87200.3510.00, mais autre chose ?)</p>	<p>Comme mentionné plus haut, le prix du gaz a été plus bas que prévu et cela a donc permis de dégager un résultat positif du gaz supérieur à la prévision.</p> <p>Chaque année, une partie du résultat est attribué au « ménage communal » et l'autre partie est attribuée au fonds de réserve.</p>
<p>p.56 91000.4000.00 Impôts sur le revenu, PP</p>	<p>A quoi est due l'augmentation ? (augmentation du nombre d'habitants, revenus exceptionnels,...)</p>	<p>L'analyse complète de ce résultat n'est pas terminée, mais il y a un effet augmentation du nombre d'habitant et taxation définitive des années antérieures.</p> <p>(un commentaire est fait à ce sujet dans la liasse de comptes à venir)</p>
<p>p.56 91000.4023.00 Droits de mutation</p>	<p>Pourquoi une telle augmentation ?</p>	<p>Cela dépend des transactions immobilières faites durant l'année.</p>
<p>p.56 93000.3621.00 Péréq. fin. et comp. charges aux cantons - PCS</p>	<p>Est-ce dû à un changement du mode de calcul ?</p>	<p>Non, cela dépend de la valeur du point d'impôt et des revenus conjoncturels (droits de mutations, gains immobiliers, successions et impôts frontaliers).</p> <p>Le mode de calcul change dès l'année 2025.</p>
<p>p.56 93000.3622.00 Péréq. financière et comp. charges aux communes</p>	<p>Est-ce dû à un changement du mode de calcul ?</p>	<p>Non.</p> <p>Le mode de calcul change dès l'année 2025.</p>
<p>p.57 93000.4622.00 Péréq. financière et comp. charges des communes</p>	<p>Est-ce dû à un changement du mode de calcul ?</p>	<p>Non.</p> <p>Le mode de calcul change dès l'année 2025.</p>
<p>p.57 93000.4622.01 Péréq. financière et comp. charges des</p>	<p>Est-ce dû à un changement du mode de calcul ?</p>	<p>Non.</p> <p>Le mode de calcul change dès l'année 2025.</p>

communes - antérieur		
p.57 95000.4120.00 Patentes et concessions - Boissons et tabac	Pourquoi une telle différence ?	Il y a eu un mélange des natures de produit au budget entre le compte 91000.4039.00 Autres impôts sur la propriété et les charges – Automates et le compte 95000.4120.00 Patentes et concessions – Boissons et tabac. Entre les deux comptes on a budgétisé chf 35'500.- et on a chf 34'064.55 en effectif, soit seulement chf 1'435.45 d'écart.
p.57 96100.3401.00 Int. passifs eng. financiers - Intérêts. des emprunts	Est-ce dû uniquement à la baisse des taux d'intérêt ?	Non, aussi au montant des investissements réalisés et de la gestion des liquidités.
p.57 96100.4401.00 Intérêts créances et comptes courants	Pourquoi cette baisse d'intérêts ?	Le résultat est fonction des montants et des taux d'intérêts que nous pouvons placer à courts et moyens termes. Les taux d'intérêts ont subi une baisse en 2024 par rapport à 2023.
p.59 99000.3894.00 Attrib. à la réserve de politique budgétaire	Qu'est-ce que la réserve de politique budgétaire ? Comment s'explique cet écart de 2 millions ?	La réserve de politique budgétaire est une réserve de fonds propres dans laquelle on attribue les excédents de revenu lorsqu'il y en a et à l'inverse on prélève les montants nécessaires à équilibrer les comptes lorsqu'il y a des pertes d'exploitation. L'attribution à la réserve est nécessaire pour maintenir un niveau de marge d'autofinancement suffisant si les amortissements et autre attributions ou prélèvements sur les fonds ne sont pas suffisants. Actuellement, les amortissements comptables du compte de résultat sont insuffisants pour générer la marge d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets à venir, il est donc important de pouvoir attribuer les montants nécessaires à la réserve budgétaire.

		<p>Au fur et à mesure des prochains gros investissements que la commune va consentir, le montant des amortissements du compte de résultat va augmenter et l'attribution à la réserve budgétaire va diminuer, si le résultat de l'exercice est identique, dans les mêmes proportions.</p> <p>En résumé, le résultat d'exercice et l'attribution à la réserve de politique budgétaire représentent ensemble le résultat global de l'exercice, mais il ne faut pas considérer le montant attribué la réserve budgétaire comme disponible pour des charges nouvelles autres que des amortissements si on veut maintenir à un niveau le plus correct possible la capacité d'investissement de la commune.</p>
--	--	--



Dicastères : Monsieur Felix Stürner – Enfance, jeunesse, Cohésion sociale et Mobilité

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 35, 54410.3090.00, Formation et perfectionnement du personnel	Pour cette dépense, qu'elle type de formation a été faite, qui n'est pas dans le budget ?	Il s'agit du suivi de la formation de M. Delisle qui se terminera normalement en 2026 et pour laquelle il y a eu quelques changements en cours de route



Dicastères : Monsieur Raphaël Tatone – Sécurité et Sports

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 13, 11100.3130.00, Prest. de services de tiers	Pour quelle raison, y a-t-il une augmentation par rapport au budget ? pour quelle raison avons-nous fait appel à des tiers ?	Diverses prestations pour déplacements voiture du domaine public et débarras appart. Déménagement Sécurité Publique - installation imprimante
Page 14, 15000.3612.00, Parts aux communes et assoc. Intercom. - SDIS Haute-Broye	Pour quelle raison avons-nous une augmentation significative ?	30 % d'interventions en moins, de ce fait moins à facturer à l'ECA. Formations de 11 sapeurs au DPS.
Page 14, 15001.3144.00, Entretien des bâtiments, immeubles	Quel type d'entretien a été fait, avec une augmentation significative ?	Question pour Roger.
Page 28, 34100.3636.99, Subv. org. privées but non lucratif - Subv. en nature	Pour quelle raison, avons-nous une diminution ?	Dispatché sur plusieurs comptes.
Page 28, 34100.3910.00, Imp. internes pour prestations de service	Pour quelle raison, nous avons budgétisé 19'000.- et nous n'avons rien utilisé ?	Question pour le boursier.
Page 28, 34110.3140.00, Entretien des terrains	Pour quelle raison, nous avons budgétisé 16'350.- et nous n'avons que 1'630.45 dans les comptes ?	Concerne terrain de football, à voire ventilé sur d'autres comptes : Arrosage 3000.- Engrais terrains 4000.- Roulage 2 terrains engin spécifique 1500.- Sursemis terrain principal 7000.- Traitement herbicide 600.-

Page 28, 34110.3910.00, Imp. internes pour prestations de service	Pour quel type d'imputations internes avez-vous fait appel ?	Question pour le boursier.
Page 13, 11100.3010.00, Salaires du personnel communal	Pour quelle raison, nous avons une diminution significative ?	Départ d'un ASP en cours d'année.
Page 13, 11100.3049.00, Autres indemnités forfaitaires	Pour quelle raison, avons-nous une dépense conséquente ?	Question pour le boursier.
Page 13, 11100.3052.00, Coti. Patronales aux caisses de pensions	Est-ce lié à au compte 11100.3010.00 ?	Oui
p.14 11100.3160.00 Loyers et baux ASP	A qui appartient le bâtiment ?	Atelier d'architecture Bourg 21 SA à rue de Bourg 21 à Lausanne.
p.28 34100 Subv. Sportives	Le ski club et le handball n'ont pas reçu de subvention en 2024 ?	Ils n'ont pas fait la demande.



Dicastères : Monsieur Gzim Rama, Municipal Environnement et Voirie

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 30 34203	Le budget était de CHF 3'000.- et au final les comptes CHF 6'041.28.- pourquoi une telle augmentation ? (50% du budget)	Lors de l'élaboration du budget avec le passage de MCH1 à MCH2 nous avons dû répartir parfois les charges de certains comptes dans plusieurs comptes MCH2. C'est notamment le cas ici où le compte

Parc et Promenades – Refuge de Beauregard		MCH1 a été réparti sur plus de 9 comptes pour plus de CHF 45'350.- Il s'agit dès lors d'un problème de répartition des charges lors de l'élaboration du budget.
Page 30 34209.3300.00 Parcs et promenades Places de jeux	A quoi correspond l'amortissement planifié de CHF 25'427.35 des immobilisations corporelles PA ?	Amortissement de la place de jeux Robinson, préavis 38/23 (Un tableau récapitulatif tous les amortissements sera fourni avec la liasse définitive des comptes).
Page 30 34209.3149.00 Entretien d'autres immobilisations corporelles	CHF 8'971.45 à quoi cela correspond-il ?	Travaux de l'entreprise Rod SA à Moudon pour le terrassement de la place de jeux des Terreaux et création d'un espace vert en attendant la nouvelle place de jeux.
Page 37 61500.3101.02 Matériel d'exploitation- fournitures, véhicules	Pourquoi CHF 20'909.45 a-t-il été dépensé en lieu et place des CHF 1'300.- budgétisé.	Passage MCH2 - cela correspond aux différentes fournitures pour l'entretien du parc véhicule voirie.
Page 45 7300.3132.00 Honoraires et frais d'expertises	Pourquoi l'étude n'a-t-elle pas été réalisée ?	Il s'agit d'une étude faisabilité à la suite de la motion de Willy Blaser sur le concept de ramassages des ordures qui n'a pas pu être lancée à la suite du changement à la tête du dicastère.
Page 45 7300.3181.00 Réévaluations sur créances- ajustements du croire	Que signifie ajustement du croire ?	C'est l'estimation des risques liés aux débiteurs douteux et l'ajustement de la provision en conséquence.

p.37 61500.3101.02 mat d'exploit véhicules	Pourquoi CHF 20'000.00 au lieu de CHF 1'300.00?	Réponse idem que précédemment
p.46 73001 Gestion des déchets – installation déchetterie	Pourquoi n'y a-t-il rien dans les comptes alors que cela figure dans le budget?	En tant que Commune pilote pour le passage à MCH2, nous avons parfois dû nous adapter à l'évolution des réflexions concernant la comptabilisation de certaines charges. C'est le cas ici où dans un 1 ^{er} temps le Canton nous avait demandé de séparer l'activité de collecte des déchets et l'activité de gestion de la déchetterie. Après réflexion et voyant le peu d'intérêt à faire cette séparation, le Canton a demandé de regrouper toutes les activités dans la fonction 73000 Gestion des déchets - Urbains



Remarques sur les comptes et conclusions

En préambule des remarques sur les comptes 2024, nous souhaitons revenir sur une question posée au Conseil communal concernant le financement des préavis. Ceux-ci sont toujours financés de la manière suivante: 80% en autofinancement et 20% provenant de financements externes. Nous avons donc demandé la raison de cette répartition constante à M. Serge Demierre. S'agissant de la nouvelle norme visant à répartir les investissements entre 80% d'autofinancement et 20% d'emprunt, il est à noter qu'il s'agit d'une recommandation effectuée, pour MCH2, par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances destinée aux communes surendettées. Ceci n'est pas le cas de la commune de Moudon. La Municipalité nous a indiqué que l'application de cette recommandation relevait d'un principe de précaution.

Le tableau ci-dessous donne un résumé des valeurs clés des comptes 2019 à 2024 :

	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024
Charges	32,105,444.86	31,618,232.68	31,784,973.41	34,020,474.35	33,005,752.15	33,714,359.33
Produits	32,288,575.30	31,954,370.52	32,098,947.44	34,432,024.45	33,181,755.72	34,011,014.39
Résultats	183,130.44	336,137.84	313,974.03	411,550.10	176,003.57	296,655.06

Le tableau ci-dessus montre que les comptes de ces six dernières années se sont toujours clôturés avec un excédent de revenu.

Commentaire sur les indicateurs financiers :

Sur les 8 indicateurs financiers, 5 se situent au niveau maximum, tant pour l'année 2024 que sur les 3 à 5 dernières années. Parmi les 3 restants, la proportion des investissements est qualifiée d'importante, la dette brute par rapport aux revenus est acceptable pour 2024, mais bonne pour la moyenne des 5 dernières années, et enfin, la part du service de la dette est acceptable (pour 2024 et les 5 dernières années).

Si l'on compare ces indicateurs avec ceux prévus pour le budget 2024, voici le résultat :

Le taux d'endettement net n'a pas d'élément de comparaison dans le budget.

Le degré d'autofinancement est qualifié d'optimal dans les comptes alors qu'il était problématique dans le budget. Cette différence est due au fait que les investissements 2024 ont été moins importants que prévus (CHF 3,700,000.00 de moins) et que la marge d'autofinancement prévue dans le budget était de CHF 2,300,000.00, alors qu'elle est finalement de CHF 6,470,000.00 dans les comptes).

Le degré de couverture des charges est optimal dans le budget et les comptes, bien qu'encore meilleur dans ces derniers.

Le taux d'autofinancement est optimal dans les comptes et suffisant dans le budget pour les mêmes raisons que pour le degré d'autofinancement.

La proportion des investissements est importante, alors qu'elle était très importante dans le budget, car les investissements ont été moindres. Cette proportion (de 19%) est toutefois proche d'être très importante (dès 20%).

La dette brute par rapport aux revenus n'a pas d'élément de comparaison dans le budget. Elle est jugée acceptable pour 2024, mais bonne pour les 5 dernières années, même si elle tend à augmenter au fil des années. Cet indicateur mérite l'attention, car il cumule dette de la commune et dette de l'AISMLE. Il ne faut donc pas sous-estimer l'influence des associations intercommunales sur la santé de notre commune.

La part des charges d'intérêts est proche de 0% autant dans les comptes que dans le budget.

La part du service de la dette est jugée acceptable dans les comptes et le budget et il est utile de souligner, comme il est mentionné dans les comptes p.liasse no 151) que cet indicateur ne tient pas compte de la dette des associations intercommunales et qu'il serait encore péjoré si cela était le cas.

En conclusion, ces indicateurs sont le reflet d'une bonne santé financière, que les comptes sont tenus avec une grande diligence et une volonté de contenir les dépenses en prévision des travaux importants devant être réalisés ces prochaines années. Il ne faut toutefois pas négliger l'effet des associations intercommunales sur lesquelles le conseil communal de Moudon n'a pas d'influence directe. Il incombe donc aux délégué-e-s des associations d'être vigilant-e-s.

La COGEFIN tient à féliciter la Municipalité et M. Rapin pour les bons résultats réalisés depuis plusieurs années et ceci malgré des défis liés à MCH2 et le projet pilote dont fait partie Moudon.

Gestion 2024

Conformément à l'article 95 du règlement du Conseil communal (RCC), le rapport de gestion a été remis à la COGEFIN le 31 mars 2025 dans sa version provisoire et le 3 juin 2025 dans sa version définitive. La COGEFIN remercie les membres de l'exécutif ainsi que tous les membres du personnel communal ayant participé à la rédaction de ce rapport. Après avoir procédé à son examen, la COGEFIN a préparé une liste de questions qu'elle a transmise à chaque municipal. Quasiment toutes les réponses nous ont été remises et nous remercions Mme la Syndique et MM. les Municipaux pour leur travail.

La COGEFIN a choisi de ne pas faire de sous-commissions afin d'alléger le travail au vu du nombre de nouveaux venus au sein de la commission.

Elle tient toutefois à faire le point sur divers sujets :

Contrôle des habitants

L'année 2024 a été mouvementée pour le contrôle des habitants qui a vu la totalité de ses employés être modifiée pour diverses raisons. Un audit a été effectué en 2024 que la COGEFIN a demandé de voir. La Municipalité le lui mettra à disposition prochainement. La commission de gestion la remercie d'avance.

Le rapport sur la gestion 2023 de la COGEFIN mentionnait un retard très important dans le traitement des dossiers au sein de ce service. La Municipalité a choisi de ne pas augmenter le nombre d'employés pour le moment et de voir si la nouvelle équipe arrive à rattraper ce retard. La Municipalité lui fait confiance pour prendre un nouveau départ. Le service du contrôle des habitants fonctionne maintenant avec 2,8 ETP, contre 3,2 ETP à la fin de l'année 2024. Sachant que l'Association vaudoise des contrôles d'habitants et bureaux des étrangers préconise idéalement 1 ETP pour 2000 habitants, avec 6748 habitants à Moudon, le nombre d'ETP est assez bon.

Audit des bâtiments

La Commune, par son intendante des bâtiments Mme Perret, a commencé à procéder à l'audit de ses bâtiments, un par un, contrairement à ce qui avait été dit dans le dernier rapport de gestion de 2023 (où quelques bâtiments phares allaient être audités pour servir de base pour évaluer les travaux à faire dans l'ensemble des bâtiments). Une liste des bâtiments avec leur classement a été transmise à la COGEFIN.

L'audit consiste à faire évaluer l'état sanitaire, électrique, thermique et structurel de chaque bâtiment par des entreprises spécialisées. Ce travail demande du temps et la Municipalité ne peut, pour le moment, pas donner de délai quant à la réalisation complète de ce projet.

Interventions au conseil communal :

Nous recopions ici le tableau de la sous-commission en charge de cette étude dans le rapport de gestion 2023, complété. Il est à noter qu'en 2024, seule une intervention a été déposée au conseil communal, et il ne s'agit que d'une interpellation.

A ce jour, le postulat de Céline Ombelli "Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous" n'a pas encore eu de réponse concrète de la part de la Municipalité, sinon que l'audit des bâtiments tiendra compte de l'accès pour toutes et tous.

n°	date	Nom	réponse	bilan
1	06.12.2016	R. Ghelmini, Postulat, "Concept Urban Training"	communication 04/17, 27.02.2017	positif
2	06.12.2016	C. Charvet et consorts, Postulat, "Exonération de la taxe déchets des micros entreprises"	communication 06/17, 06.04.2017 directive	positif
3	14.03.2017	D. Perret-Gentil, Postulat, "Mise à disposition de défibrillateurs"	communication 07/17, 07.08.2017	positif
4	19.06.2018	S. Benjamin, Postulat, "Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile"	communication 22/18, 12.09.2018	après crise 2022 oui
5	11.12.2018	M. Piguet, C. Charvet et consorts, Postulat, "Pour réguler l'extension de RétroBus"	communication 26/19, 25.04.2019	positif
6	23.06.2020	S. Bosse Buchanan, Postulat, "Pour une relance verte de l'économie"		le PECC y répond indirectement
7	29.09.2020	G. Rama, Postulat, "Un voire deux passages piétons au Chemin du Devin pour la sécurité de tous"	communication 50/21, 09.06.2021	négatif
8	29.09.2020	C. Charvet, Interpellation, "Associations d'enseignement du français à Moudon"	communication 45/20, 23.11.2020	négatif
9	08.12.2020	M. Voruz et consorts, Motion, "Pour un retour du logo des armoiries historiques de Moudon"	réponse de la Municipalité du 05.10.2021	négatif
10	08.12.2020	D. Perret-Gentil, Motion, "Destinée de l'Auberge de la Douane"	préavis 08/21, 07.12.2021	positif
11	08.12.2020	S. Bosse Buchanan, Motion, "Heures d'ouverture des commerces à la veille des jours fériés"	en cours, selon communication orale	
12	04.05.2021	D. Perret-Gentil, Postulat, "Création de jardins"	Préavis 74/25, zone de loisir. 06.05.2025	
13	04.05.2021	M. Lohner, C. Grand, Motion, "Pour la mise à disposition transparente des documents du Conseil Communal sur le site Internet de la Commune"	08.06.2021, communication 49/21	positif
14	04.05.2021	A. Salomon, Motion, "WC publics"		WC sur place Cachemaille ok, mais problème quant aux heures d'ouverture. Et WC au bourg?
15	22.06.2021	S. Bosse Buchanan, Postulat, "Pour une activité muséale crédible à Moudon"	préavis 19/22, 04.10.2022	positif
16	22.06.2021	S. Benjamin, Motion, "Elaboration d'une stratégie communale de gestion des bâtiments communaux"	engagement Mme Perret	L'engagement de Mme Perret répond à cette demande. Voir réponse de R. Müller
17	05.10.2021	C. Gertsch, Motion, "Création d'une zone sportive, de loisirs et rencontre"	Préavis 74/25, zone de loisir. 06.05.2025	
18	05.10.2021	L. Seitenfus, Motion, "Prise en charge financière des frais de garde lors des conseils communaux pour les conseillères et conseillers"	préavis 84/25, indemnités CC	le bureau du CC devra revoir ce point avant la fin de la législation
19	05.10.2021	N. Egli Anthonioz, Motion, "Gestion des déchets organiques"		La mise en place de gastro-vert répond à cette demande. Voir réponse de V. Diserens
20	05.10.2021	S. Bosse Buchanan, Postulat, "Pour un espace Mauricette Cachemaille à Moudon"	réponse de la Municipalité du 13.12.2022	positif
21	07.12.2021	K. Lehmann, Motion, "Places de jeux sûres et dignes de ce nom"	en cours	Les places de jeux sont modernisées une à une.
22	03.05.2022	W. Blaser, M. Lohner, Interpellation, "Projet de modification du règlement du conseil communal"	préavis 83/25. 24.06.2025	
23	21.06.2022	W. Blaser, Motion, "Modification et amélioration du concept de ramassage des ordures"	commission en cours de travail	
24	21.06.2022	K. Lehmann, Interpellation, "Subventions octroyées aux sociétés sportives"		Voir remarque dans texte
25	13.12.2022	C. Ombelli, Postulat, "Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous"		Voir réponse de R. Müller
26	13.12.2022	So Demierre, Motion, " Modification du règlement sur les procédés de réclame (enseignes lumineuses) de la Commune"		voir réponse de R. Tatone
27	13.12.2022	S. Bosse Buchanan, Motion, "Infrastructures sportives extérieures - site de l'Ochette"	bâche et sable saut en longueur changé	voir réponse de R. Tatone
28	03.10.2023	L. Seitenfus, Postulat, "Sécurisation de la route d'Hermenches - déplacement du panneau indiquant dans la localité de Moudon (limite générale de 50 Km/h)"	Information orale de L. Seitenfus: la Commune étudie le problème.	
29	12.12.2023	E. Bonhert Deprez, Interpellation, "Plan Energie Climat Communal (PECC). Point de situation et avenir"	communication 21/24 20.02.2024	positif
30	25.06.2024	Interpellation J.-L. Cressier, "Diète postale à marche forcée - Stop!"	réponse de C. Pico lors du cc du 08.10.24	déposé

Liste des questions envoyées à la Municipalité

Dicastères : Madame Carole Pico Syndique, Administration générale, Promotion économique et Tourisme

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
P.1	71 emplois en CDI mentionnés Contre 80 dans le rapport 2023. Est-ce une diminution en ETP pour la commune ?	Oui, les patrouilleurs scolaires adultes et leurs remplaçants au bénéfice de CDI ont été transférés à l'AISMLE.
P.1	1656m3 d'eau consommée par jour en 2024 contre 1664m3 en 2023, à quoi est due cette belle diminution ?	Cela concerne les services industriels. La diminution représente en moyenne 8 m3 par jour. À l'échelle de la commune, ce volume reste peu significatif. Les causes exactes de cette baisse ne sont pas identifiées, mais plusieurs hypothèses peuvent être envisagées : l'arrêt temporaire d'une fontaine (le débit cumulé des fontaines peut atteindre jusqu'à 175 m3 par jour), des conditions météorologiques limitant les besoins en arrosage etc.
P.14	Greffe Municipal : Les 10% en plus de secrétariat sont-ils juste pour la piscine ?	Oui.
P.14	Ressources humaines : La Clinique du travail a-t-elle été requise en 2024 ?	Oui, à une seule reprise.
P.14	Piscine : 17 communes participaient au frais de la piscine en 2023. Qu'en est-il en 2024 ?	Le nombre n'a pas changé.
P.15	Promotion économique : A quoi en est la vente de la parcelle 1368 de la Pussaz ?	Pas de vente en 2024. Négociations en cours avec des entreprises intéressées.

P.17	Procédure de recrutement : ASE à 100% projet SPARK... quelle durée ?	Contrat de durée déterminée, du 17 juin 2024 au 31 octobre 2024. Engagement rendu possible par la diminution de 20% de l'activité du TSP qui est en formation.
P.17	Préposé au Contrôle des habitants à 100%, poste augmenté de 70 à 100% ? Les 2 autres postes de CH restent-ils à 70 et 80% ?	Au 31 décembre 2024, le personnel du contrôle des habitants est composé de la manière suivante : 70% pour la préposée, et deux postes à 80%, soit 2.5 ETP. Au budget 2024, il y avait 3.2 ETP. C'est corrigé dans la version définitive du rapport de gestion. Depuis le 1 ^{er} mars 2025, un préposé à 100%, une employée à 100% et une employée à 80%, soit 2.8 ETP, inférieur au 3.2 ETP prévu au budget 2025.
P.25	Circuit historique : Les textes relatifs au mur de braie au centre médical sont réalisés par qui ?	Une partie des textes est rédigée à l'interne, sur la base de documents historiques, avec collaboration de Monique Fontannaz. Une autre partie doit être rédigée par l'archéologue qui a été en charge des fouilles. Tous les textes doivent ensuite être validés par le Canton.
P.25	Agenda des manifs : Combien coûtent les 12400 exemplaires supplémentaires	Impression de 12'400 exemplaires : CHF 4'185.- HT + agrafage au centre du journal communal : CHF 1'402.60 HT.
P.26	Événements : en 2024 30 communes ont eu des événements annoncés dans l'agenda. Et ensuite, seules les 14 communes adhérentes y ont droit ?	Dès le 2 ^e semestre 2025, seules les communes ayant signé la convention de partenariat bénéficieront des prestations de l'Office du tourisme.



Dicastères : Monsieur Roger Müller, Municipal, Bâtiments, Culture et Cultes

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 37 Patrimoine Immobilier	Qu'en est-il de la liste de recensement de nos bâtiments communaux ?	Nous avons la liste en question. Je pense que la question porte plutôt sur l'audit des bâtiments qui a débuté. Pour rappel, il s'agit d'avoir une idée claire de l'état de nos immeubles pour planifier des travaux et des entretiens. Pour cela nous devons analyser les points importants dans un immeuble, tels que CECB+, sanitaires, toit, état des parois, électricités, etc. C'est un travail important qui est piloté par le service des bâtiments. Nous pourrions également par la suite juger de l'opportunité de garder ou non un bâtiment en fonction des coûts qu'il engendre.
Page 51 Ecoles primaires et secondaires	Au vu de l'augmentation de la population Moudonnoise. Qu'en est-il des infrastructures scolaires, supplémentaires ?	Il faudra prévoir d'ici 2030 la construction de classes supplémentaires aussi bien à Lucens qu'à Moudon. Ces travaux seront pilotés par l'AISMLE dont Moudon finance plus du 50 %. Les places d'UAPE devront également être augmentées. Les dossiers sont actuellement étudiés par les CODIR de l'AISMLE.


Dicastères : Monsieur Jean-Philippe Steck, Municipal, Aménagement du territoire

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
General	Qu'en est-il du PPA Fonderies ? Un grand hall industriel a été construit dans la ZI En Bronjon et un autre est prévu dans la ZI Pré Briant. Dans ces conditions, est-il encore possible pour VonRoll d'exploiter les halles de Fonderie de manière rentable ou vont-ils se retirer et l'ensemble du site restera-t-il à jamais une friche	La Municipalité œuvre sans relâche depuis 2016 à la requalification du site des fonderies en collaboration étroite avec les services cantonaux, la COREB, le propriétaire, ses partenaires investisseurs et leurs mandataires. Le Canton de Vaud va notamment réintroduire le site des fonderies comme un site d'importance stratégique dans la prochaine révision du plan directeur cantonal. Depuis, environ

	industrielle hideuse ? La commune a-t-elle une garantie à cet égard ?	une année, les discussions s'intensifient avec le maître d'œuvre et son mandataire urbaniste en vue de réaliser un plan d'affectation. La Municipalité sera ravie de communiquer sur l'avancement dans ce dossier dès que les informations seront suffisamment fermes pour être annoncées.
44 Forêts	Pourquoi une partie du bois des forêts de Moudon est-il transformé en Valais ? Est-il encore écologiquement raisonnable, en 2025, de transporter le bois sur 70 km pour le scier ?	<p>Plusieurs facteurs peuvent influencer qui sera l'acheteur du bois des forêts de Moudon. Dans le domaine de la forêt, les acteurs de proximité sont largement privilégiés. Mais encore faut-il que les acheteurs, comme les scieries, aient besoin de notre bois au moment où il est disponible ; que l'essence, la qualité, ou la taille correspondent aux besoins ; et que les parties s'accordent sur le prix.</p> <p>Nous livrons habituellement beaucoup à la scierie Zahnd à Rueyres, qui est la plus grande scierie du canton. Mais, en 2024, le marché vaudois a été saturé par les coupes sanitaires en raison du bostryche, et il a été nécessaire de trouver d'autres alternatives pour écouler le bois : en partie dans d'autres plus petites scieries (Diserens, Chapelle), et effectivement une partie en Valais (scierie Prémard à Val d'Ille).</p>



Dicastères : Monsieur Serge Demierre, Municipal Finances, Eau et Energies

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
47 Achat de gaz Statistiques gaz vendu	Les données chiffrées pour les années 2024 et partiellement 2023 sont manquantes	2024 : achat gaz

Remarque :

M. Demierre précise que la Municipalité travaille sur la mise en place de filtres à charbon dans le réservoir de Belflori, afin de rendre l'eau propre à la consommation et ne plus dépendre uniquement du réservoir de la nappe phréatique.



Dicastères : Monsieur Raphaël Tatone, Municipal Sécurité et Sports

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 58, Amendes ordonnées	Vu le volume important d'amendes, quel type d'amende a pris un volume à la hausse 2023 et 2024 ?	<p>L'ajout d'un agent supplémentaire pendant jusqu'en août 2024 a permis d'augmenter le nombre de contrôles effectués, entraînant une hausse du nombre d'amendes dressées. Ce renforcement de l'effectif a contribué à une meilleure couverture des zones de stationnement, réduisant ainsi les infractions non détectées. De plus, les contrôles du soir et la lutte contre le stationnement sauvage ont été mis en place fin 2023 et durant 2/3 de l'année 2024.</p> <p>2024 : 3 agents formés et compétents (jusqu'en août.)</p> <p>2023 : le nouvel agent est arrivé en juillet 2023 (6 mois). Les contrôles de nuit ont commencé bien plus tard et il y a aussi eu un temps d'adaptation pour le nouvel agent</p> <p>Écart de 597 amendes d'ordre entre 2023 et 2024.</p>
Page 59, Macarons délivrés	Pour quelle raison y a-t-il eu une diminution du nombre de macarons délivrés.	Peut-être que les gens on n'en marre de payer ?
Page 60, ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS EN 2024	Les nouveaux locaux de la sécurité publique, pour quelle raison, les ASP n'ont 'il pas une place réservée devant leurs lieux de travail ? Ne serait pas judicieux de le faire la même	Non il y a celle de l'hôtel à 50 mètres et ce n'est pas une police et qu'elle doit intervenir en urgence.

	chose que devant l'hôtel de ville ?	
Page 62, Messages traités avec l'administration cantonale des impôts	Nous constatons une augmentation significative de 1353 cas supplémentaires. Pour quelle raison cette augmentation ?	Opérations réalisées avec le logiciel Geststar (SPOP). Décès, arrivée, départ, avec les nouveaux quartier les mutations augmentent.



Dicastères : Monsieur Gzim Rama, Municipal Environnement et Voirie

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 63 Environnement et Voirie	Suite à la prise de contact avec la voirie et l'expérience en immersion, vu l'augmentation de la population est-il prévu d'augmenter l'effectif au sein de la voirie ?	L'augmentation du personnel au sein de chaque service communal fait l'objet de discussions au sein de la Municipalité dans le cadre de l'élaboration du budget.
Page 64 Service voirie et espaces verts	Il est indiqué que le service bénéficie d'un soutien via l'EVAM, le TIG et le CGPI, ce soutien va-t-il devenir continu ? Les employés de la voirie apprécient-ils cette aide ponctuelle ?	En tant qu'entité publique, la Commune de Moudon a un rôle à assumer pour l'accueil et l'intégration de personnes au marché du travail et pour permettre également l'accomplissement de travaux d'utilité publique. L'appui ponctuel est utile pour le personnel de la voirie.
Page 64 Entretien des routes	Il est indiqué que des colmatages et réparations de fissures sont effectués tout au long de l'année. Est-il dès lors prévu de faire quelque chose pour les passages piétons fissurés menant de l'hôtel de Ville à Optic 2000 et le passage à piétons allant de ce dernier au pressing ? car c'est une catastrophe et attendre l'étape deux du centre ville ne me semble pas adéquat.	Le marquage au sol des passages pour piétons est de compétence du service de sécurité publique.
Page 65 Comparatif des heures 2023-2024	Globalement le nombre d'heures dévouées aux différentes tâches et missions des services de voiries et services extérieurs augmente. Est-ce en lien avec les incivilités	L'augmentation du nombre d'heures s'explique par différents facteurs (incivilités, dégâts au mobilier, nouvelles missions du service, heures consacrées aux manifestations publiques) La volonté

	ou est-ce la volonté d'avoir une belle carte de visite pour Moudon en la gardant le plus propre possible ?	de la Municipalité est d'assurer un environnement propre et accueillant.
P65 Containeurs Poubelles	Au vu de l'augmentation du nombre d'habitants avec la création des nouveaux quartiers, la tournée des containeurs va-t-elle augmenter ? soit au lieu de 2 ramassages 3 ? Car les containeurs sont souvent archi pleins, voire débordent.	La construction de nouveaux quartiers, tous équipés de containeurs privés, n'a pas d'influence significative. Le nombre de containeurs est transmis à l'entreprise en charge de la collecte des déchets ménagers, laquelle adapte sa tournée. A ce propos, la procédure d'attribution de ce marché public est en cours. Le nombre de containeurs est indiqué dans le dossier d'appel d'offres, pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2026.
P65 Containeurs Poubelles	Vu l'emplacement en périphérie de la ville de Moudon (par exemple Chemin du Chalet Rouge) de ces containeurs, il a été vu le soir tard des véhicules venant déposer des sacs noirs, serait-il envisageable de poser des caméras ?	Cette question doit être traitée de concert avec le dicastère de sécurité publique.

Remarques :

M. Rama précise que la Municipalité tente de trouver la meilleure solution quant à la collecte des ordures, en conciliant proximité de points de collecte, propreté et accessibilité pour tous des points de collecte. Suite à une demande de Mme Ombelli que le camion évite de passer à la rue de la Grenade le matin vers 8h alors que les enfants se rendent à l'école, M. Rama dit qu'il va faire tout son possible pour répondre à cette demande.

Vœux de la COGEFIN

La COGEFIN souhaite que :

N°1 : les avis et recommandations émis dans les rapports des commissions ad'hoc soient d'avantage pris en compte.

N°2 : la Municipalité communique de manière transparente et proactive sur les ventes de biens immobiliers et de terrains en cours et à venir afin d'éviter les rumeurs et bruits de couloirs.

N°3 : les préavis soient mieux répartis dans la mesure du possible sur les différents conseils qui sont agendés.

Conclusion

Forte de son examen de la gestion et des comptes 2024, la COGEFIN, vous propose, M. le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 76/25 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 et lui en donne décharge,**
- 2. adopte les comptes communaux 2024, avec un excédent de recettes de CHF296'655.06**

Membres de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport :

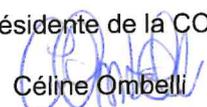
Mmes Angélique Bionaz, Sandrine Bosse Buchanan, Filiz Demir, Michelle Grandjean, Céline Ombelli, Carine Steiner, Messieurs Alexandre Anthonioz, Jakup Isufi et Patrick Soppelsa,

Membres de la COGEFIN ayant participé au vote du 10 juin 2025

Mmes Angélique Bionaz, Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Céline Ombelli, Messieurs Alexandre Anthonioz, Jakup Isufi et Patrick Soppelsa,

Moudon, le 10 juin 2025

La Présidente de la COGEFIN


Céline Ombelli